

# RECYCAT 66

Installation de valorisation  
des déchets du BTP

---



14 FEVRIER 2024

---

Groupe VAILLS



---

# SOMMAIRE

1. Contexte environnemental et réglementaire .....	3
2. Recyclage et valorisation des matériaux.....	4
3. Procédure d'accueil des déchets .....	5
4. Production, normes et arrêtés .....	6
5. Principe de fonctionnement .....	7
6. Développement Durable .....	8
7. Réalisations .....	9



# 1.

## Contexte environnemental et réglementaire

La nécessité de préserver les ressources minérales, du fait de leur raréfaction, conduit à limiter l'extraction de la matière première dans les carrières. Sachant que 70% du sable extrait dans le monde est destiné à l'industrie de la construction, il devient urgent d'adopter une consommation responsable, notamment en utilisant du sable et des granulats recyclés.

En France, les déchets du bâtiment représentent un volume annuel d'environ 46 millions de tonnes.

Prévue dans la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (**AGEC 2020**), adoptée à l'échelle de l'Union Européenne, la REP Bâtiment 2022 impose le développement du tri, le recyclage et le réemploi des déchets afin de réduire les dépôts sauvages et l'enfouissement. **L'objectif est la valorisation de 100% des déchets issus du BTP en 2030.**

Fort de ce constat, le groupe VAILLS a développé un processus unique, permettant de recycler les matériaux de déconstruction. L'installation RECYCAT66 de Baho, inaugurée en 2023, est la première installation en France capable de traiter des gravats « sales » de déchetterie et de démolition contenant, en plus du béton, du bois, des résidus de plâtre, des plastiques de la ferraille et des argiles. Ce nouveau procédé, composé de multiples étapes, permet de transformer ces matériaux en sables et graviers pouvant remplacer les matériaux naturels, et utilisables dans tous les secteurs du BTP.

Pour regarder la vidéo de présentation de RECYAT66, [CLIQUER ICI](#)



# 2.

## Recyclage et valorisation des matériaux

L'innovation de cette installation est la capacité à pouvoir séparer les granulats des autres matériaux, qualifiés de « refus », et ainsi pouvoir les valoriser :

- Le gravât est transformé en sables et graviers
- Les matériaux ferreux sont traités par l'entreprise Linares de St-Félu d'Avall (66).
- Les bois et plastiques (DIB) sont traités par l'entreprise Tubert à Elne (66),
- Les boues de lavages (argiles) sont valorisées en réaménagement de carrière (Les Sablons et Salses le Château cf. Arrêtés préfectoraux)

et depuis peu en cimenterie pour fabriquer du ciment bas carbone.

- L'eau utile au procédé de traitement circule en circuit fermé et est recyclée à 98%.

A l'issue des 7 étapes du processus, cette installation unique en France, permet de :

- Valoriser l'ensemble des gravats issus de démolitions et de déchetteries,
- Fabriquer du sable et des graviers pouvant être utilisés dans les centrales à béton, les centrales de préfabrication, les négoce ainsi que toutes les activités du BTP,
- Éviter d'enfouir des matériaux valorisables,
- Allonger la durée de vie de nos installations de stockage de déchets inertes (car moins d'enfouissement)
- Éviter les décharges sauvages dans le département, en garantissant la traçabilité des déchets
- Allonger la durée de vie de nos carrières (car moins d'extraction)
- S'engager dans le développement durable en favorisant l'économie circulaire.



# 3.

## Procédure d'accueil des déchets

Une procédure d'accueil des gravats est diffusée à l'ensemble des maitres d'ouvrage et entreprises afin qu'ils prennent connaissance des déchets acceptés et refusés à RECYCAT 66. Les déchets dangereux comme l'amiante, doivent être envoyés dans des centres de traitement spécialisés.

Légalement, le Maitre d'Ouvrage est considéré comme le producteur de déchets, sa responsabilité est donc engagée. De ce fait, Il est dans son intérêt que l'entreprise en charge des travaux, évacue les gravats à RECYCAT 66 afin de garantir la traçabilité de ces derniers.

Chaque camion chargé qui arrive sur le site va passer par plusieurs étapes successives :


- Le camion est pesé en bascule et un bon de pesée est pré-édité. Celui-ci va regrouper les informations suivantes : date, heure, client, chantier (provenance des matériaux), immatriculation du transporteur, nature des matériaux, poids, numéro de bon de commande. Un premier contrôle de la benne est effectué par caméra.
- Le camion passe ensuite par un agent de contrôle qui va confirmer, ou pas, à l'agent de bascule la nature des déchets. Il pourra refuser la benne s'il constate parmi les gravats, la présence **d'amiante, de goudron, d'hydrocarbure**, ou d'autres produits dangereux. En cas de refus de la benne, une photo est prise en présence du transporteur et envoyée via l'application Kizeo.

- L'agent oriente ensuite le camion vers la zone de déchargement en fonction de la nature des matériaux. L'agent de contrôle effectue une dernière vérification lors du déchargement.
- Le camion repasse en bascule afin que la tare à vide soit réalisée et que le bon de pesée définitif soit édité.

Si la benne est refusée lors du déchargement, la procédure est la suivante :

- Isolement des gravats en question avec une signalisation visuelle,
- Envoi des éléments au représentant du maître d'ouvrage
- Rechargement des gravats non conforme au transporteur ou intervention d'une entreprise spécialisée pour évacuation des gravats contaminés.

Nous disposons au sein de notre entreprise d'un **laboratoire** et de 3 laborantins, qui réalisent entre autres, les **tests de caractérisation des bennes**.



**LABORATOIRE VAILLS**  
ZI LES PRADELS  
66162 LE BOULOU  
Tel 06.50.19.31.73 laboratoire@vails.com

**Fiche Technique Produit**  
Une analyse est effectuée pour les analyses suivantes  
Référence : FTP\_18\_2023  
Page 1/1, imprimé le lundi 17 juillet 2023

---

**Producteur :** VAILLS - PLATEFORME DE VALORISATION DE MATERIAUX  
**Granulats :** GDNT 0/63 RECYCAT66  
**Elaboration :** Concassé Lavé  
**Composition :** Matériau de déconstruction Mixte

---

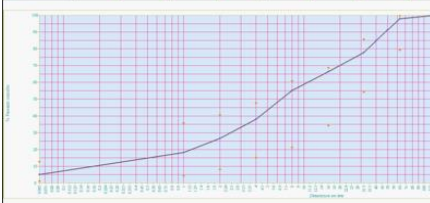
**Partie normative**  
*Valeurs spécifiées sur lesquelles le producteur s'engage*

Classe granulaire	Norme											Catégorie		
	EN 13285 Graves non traitées												Limites normalisées SP_GNT1	
0	63	0.063	1	2	4	8	16	31.5	40	50	63	125	VBS	
Etendue e														
V.S.S.+U														
V.S.S.		12.0	35	40	47	60	68	85				99	100	
V.S.I.		2.0	5	9	16	22	35	55				80	100	
V.S.I.-U														
LS		12.0	30	35	40	60	68	85				99	100	
LI		2.0	10	14	23	35	55					80	100	

---

**Partie informative**  
*Résultats de production*  
du 21/06/23 au 21/06/23


	0.063	1	2	4	8	16	31.5	40	50	63	125	VBS
Maximum												
Moyenne XI	5.1	18	27	38	55	66	78	85	91	98	100	0.03
Minimum												
Ecart-type												
Nombre de résultats	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1



**Propriétés**

**Essai de caractérisation des granulats concassés** (13196-2023)  
**Teneur en chlorure d'hydrogène** : 0.6% (13196-2023)  
**Teneur en sulfates libres** : 1.4% (13196-2023)  
**Granulats concassés - Teneur en chlorure en terre sèche** : 1% (13196-2023)  
**Granulats concassés - Teneur en chlorure en terre** : 10% (13196-2023)  
**Granulats concassés - Teneur en chlorure et granulats sans liant** : 10% (13196-2023)  
**Teneur en liant, par essai libre en terre** : 0.2% (13196-2023)  
**Granulats concassés - Teneur en liant** : 0.2% (13196-2023)  
**Granulats concassés - Teneur en granulats sans liant** : 0.2% (13196-2023)  
**Granulats concassés - Autres** : 0.2% (13196-2023)  
**Granulats concassés - Teneur en granulats sans liant** : 0.2% (13196-2023)  
**Lié** : 0.2% (13196-2023)  
**Méthode** : 0.2% (13196-2023)  
**Méthode** : 0.2% (13196-2023)  
**Méthode** : 0.2% (13196-2023)  
**Classification** : 0.2% (13196-2023)

**Le Responsable du Laboratoire : R.ROST**



# 4.

## Production, normes et arrêtés

### Production

Cette installation a une capacité de traitement de **200 tonnes/heure** et une capacité annuelle comprise entre 250 000 et 300 000 tonnes, permettant de répondre aux besoins du marché.

Le site est dimensionné pour réceptionner tout type de poids lourds et a une capacité de stockage importante. La double bascule, permet de fluidifier l'arrivée et la sortie des camions, évitant ainsi les temps d'attente.

L'installation RECYCAT 66 étant certifiée CE, nous réalisons régulièrement des visites, en toute sécurité, pour nos partenaires et entreprises.

### Arrêtés

Le site de Baho autorise, sous les rubriques ICPE 2515 et 2517 *Installation Classée Protection de l'Environnement*, le stockage de gravats inertes sur une surface de 58 000 m<sup>2</sup> et le traitement de ces derniers, par arrêtés préfectoraux :

- AP N° PREF/DCL/BCLUE2022273-0002 du 30/09/2022
- AP N° PREF/DCL/BCLUE2011124-0001 du 04/05/2021

Ils permettent un suivi et un maintien des mesures environnementales mises en place sur le site et plus précisément :

- La limitation des émissions de poussières issues de l'activité (arrosage des pistes,

traitement en voie humide, suivi de l'empoussièrement...)

- Suivi des émergences de bruit lié aux activités du site
- Protection de la ressource en eau grâce au recyclage à 98% des eaux de process.
- Maîtrise de l'élimination des déchets issus du traitement des gravats (bois, ferrailles, DIB)
- Maîtrise de la conformité et de la réception des gravats et du process de fabrication
- Audits externes des installations et contrôle par les services de l'Etat.

### Normes

En réalisant des tests réguliers en laboratoire, le groupe VAILLS s'assure que les granulats recyclés respectent la norme **NF P 18-545** mais aussi que le béton produit avec ces granulats recyclés répond bien à la norme en vigueur **NF EN 206+A2/CN**.

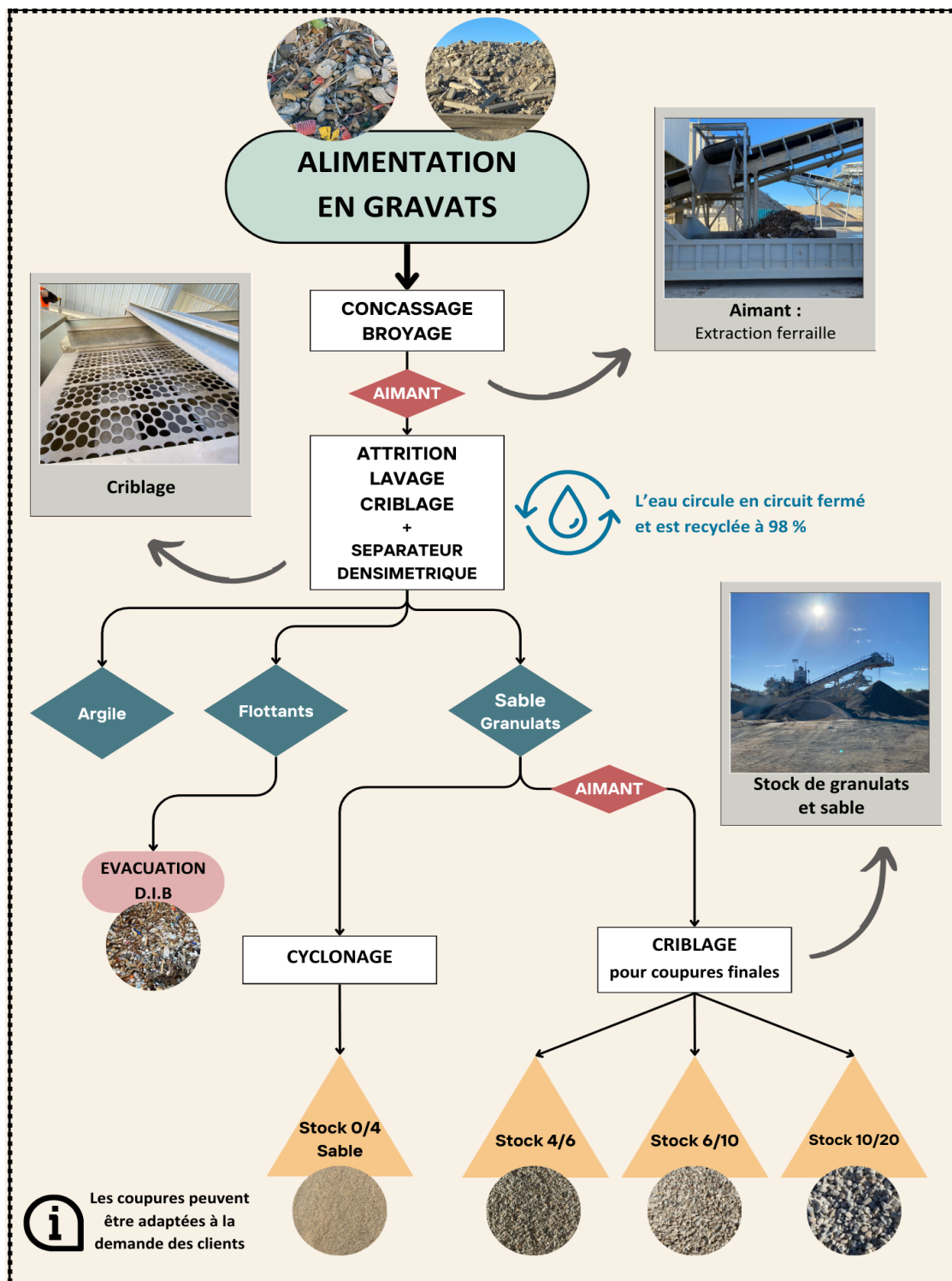
Les granulats de la gamme RECYCAT peuvent donc être utilisés pour l'ensemble des applications du BTP et dans la fabrication de béton prêt à l'emploi.

**Ces nombreux tests de conformité nous garantissent que le béton RECYCAT a bien les mêmes performances que le « béton classique ».**



# 5.

## Principe de fonctionnement



# 6.

## Développement Durable

Aujourd'hui, il est essentiel d'investir et de travailler pour préserver notre environnement. Ainsi, nous avons choisi de nous engager afin de participer, à notre échelle, pour la protection de l'environnement.

Nous œuvrons pour bâtir des installations qui permettent la **valorisation de l'intégralité des déchets et des gravats produits pendant les travaux de démolition du BTP** dans les Pyrénées-Orientales.

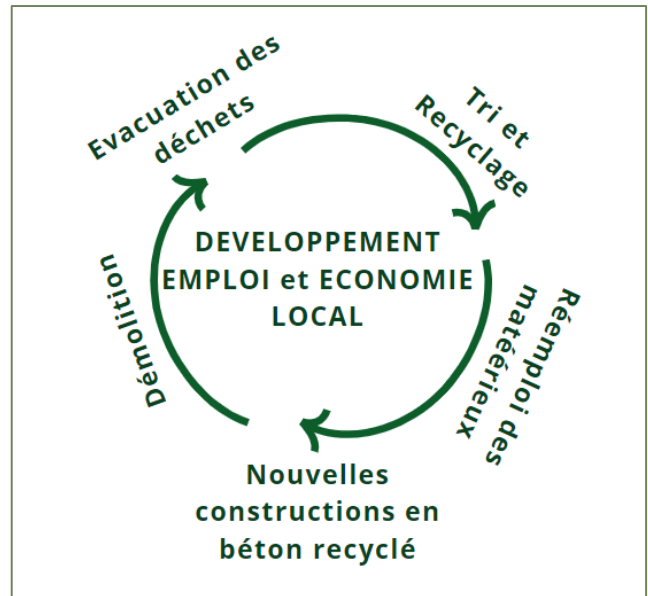
### Economie circulaire

L'économie circulaire vise le réemploi des ressources déjà utilisées afin de limiter les déchets et la pollution engendrée par la fabrication ou l'exploitation de nouvelles ressources. RECYCAT66 permet de développer l'économie circulaire, une tonne de gravats recyclés, c'est **une tonne de matériaux naturels préservés et une tonne en moins de déchets enfouis**.

Ce centre de recyclage permet d'assurer une réponse de proximité aux besoins du marché local, les matériaux recyclés sont directement utilisés par le groupe VAILLS ou valorisés par des entreprises du département, favorisant l'emploi local et permettant ainsi le recyclage et le réemploi de 90 % des déchets du BTP, qui étaient auparavant enfouis.

L'économie circulaire consiste à passer d'un **système linéaire « Extraire, Produire, Consommer, Jeter »** à un système dont l'objectif

est de refermer la boucle du **cycle de vie** d'un produit.



### Impact Carbone

Nos rotations de camions sont étudiées afin que ces derniers roulent un minimum à vide. Pour cela, nos camions qui repartent du chantier de démolition, chargés en gravats, viennent décharger à RECYCAT 66 et effectuent leurs trajets retour chargés en granulats recyclés pour livrer des sites à proximité du chantier.

Ceci permet de réduire notre **empreinte carbone**, de limiter le nombre de camions sur la route et d'optimiser les **coûts de transport**.

Aussi, nos poids-lourds et nos engins de carrière sont récents et équipés de moteurs dernière génération, qui consomment moins de carburant et limitent les rejets de gaz à effet de serre. Afin de diminuer les rejets de CO<sub>2</sub>, le personnel roulant est formé à l'écoconduite, nous engageant également à l'entretien régulier des véhicules ce qui évite la surconsommation de carburant.

Notre système de **géolocalisation** des camions nous permet d'établir un **bilan carbone par chantier**.



# 7.

## Réalisations

Nous apportons une solution économique, technique et durable à l'ensemble de nos clients en fabriquant des granulats RECYCAT de haute qualité permettant de répondre aux obligations de l'AGEC qui impose le recyclage et la valorisation de 70% des déchets du BTP.



Crédits : MTEs

Plusieurs projets d'aménagements publics et de constructions ont été réalisés dans le département avec des granulats recyclés et du béton de notre gamme RECYCAT66 produit par **BETON 66**.

Citons par exemple :

- La piste cyclable VéloRoute réalisée par l'entreprise EUROVIA avec 50% de granulats et 20% de sable recyclés



- La construction de la résidence *Coté Plage* à Argeles-sur-Mer, avec du béton recyclé et bas carbone, par l'entreprise PIMENTEL pour BOUYGUES IMMOBILIER.



- La construction de l'usine RECYCAT66 avec 3000 m<sup>3</sup> de béton RECYCAT66 réalisée par RAZEL-BEC et 1000 tonnes d'enrobés intégrant des granulats recyclés par COLAS.



## A venir...

La société BULDU Promotion va construire les premiers logements sociaux du département en béton recyclé à Bompas avec le bailleur social Habitat Perpignan Méditerranée.

Les 79 logements seront inaugurés en 2025.

Pour consulter l'ensemble de nos réalisations, [Cliquer ICI](#)